

Identité des SSM

Le décret rappelle qu' « *un Service de Santé Mentale est une structure ambulatoire qui tend, par une approche pluridisciplinaire, à répondre aux difficultés psychiques de la population du territoire qu'il dessert.*

Il remplit dès lors les missions suivantes :

- *il accueille toute demande relative aux difficultés psychiques ;*
- *il organise une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosociale ;*
- *il organise accessoirement d'autres activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer leur qualité de prestations... »*

Dans ce cadre, les SSM soulignent différents éléments indispensables à la définition de leur identité. Celle-ci évolue en fonction des besoins de la population, du territoire, des partenaires du réseau, de la société ou des connaissances.

- **Le travail en équipe pluridisciplinaire** : la pluridisciplinarité permet une prise en charge intégrée visant une mise en commun respectueuse des savoirs et spécificités de chaque professionnel. Elle est un soutien pour chaque intervenant lorsqu'il est face à des situations complexes. La référence à l'équipe permet d'amener du tiers par rapport au travail de chacun. La réunion hebdomadaire est la pierre angulaire du travail au sein des services : c'est cet espace-temps propre à l'équipe qui participe à l'élaboration du travail clinique. Elle rassemble l'ensemble des prestataires du service. Chaque fonction donne une couleur particulière au travail en SSM et à la population consultante. Médecins (pédo)psychiatres, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, infirmiers, logopèdes, secrétaires, etc. y œuvrent ensemble.

- **Un accueil tout venant** : le SSM est une structure d'accueil tout venant en santé mentale, il s'adresse à tout public présentant une souffrance psychique. En tant que service au public, les SSM veillent tout particulièrement à leur accessibilité, notamment financière.

- **Le SSM dans la cité** : prenant sa place au cœur de la cité, le SSM est un acteur spécifique du réseau dont il fait partie intégrante. A ce titre, il développe des collaborations avec ses partenaires issus du domaine de la santé mentale et de la psychiatrie, de la santé, de l'action sociale et de la société, en intégrant une dimension préventive, notamment via le soutien à d'autres services.

Chaque SSM s'inscrit sur un territoire donné, dans un environnement spécifique, au sein desquels il est identifié et reconnu par la population et par ses partenaires. Il s'adresse à un public de proximité et propose des soins à dimension humaine dans la communauté.

- **L'accueil et l'analyse de la demande** : l'accueil constitue la première fonction du soin. Une partie essentielle du travail consiste à élaborer et à construire la demande avec l'utilisateur. L'envoyeur, qu'il soit professionnel ou non, peut également être associé à la démarche. L'analyse de la demande fait partie du processus thérapeutique. Elle s'élabore en articulation avec l'équipe, sous la responsabilité du médecin psychiatre. Elle inclut la recherche d'un diagnostic, dans un processus dynamique qui vise à évaluer la situation dans sa globalité, en vue de définir des axes de travail et d'organiser une réponse adaptée à la situation. Pour différentes raisons (indications, disponibilités, priorités,...), certaines demandes peuvent être réorientées.

- **La personne en tant que sujet** : le travail en SSM s'appuie sur une conception de l'être humain qui est sujet de ses soins, susceptible de mobiliser des ressources et non réductible à une pathologie ou à des catégories nosographiques. Sa problématique est appréhendée dans son contexte de vie.

Les interventions se définissent dès lors en fonction des particularités de chaque situation, toujours au travers d'une rencontre singulière : des consultations ainsi que d'autres dispositifs, et ce, en fonction

des besoins du public qui fréquente le service et de ses caractéristiques (par exemple travail à domicile, dispositif collectif, supervisions, informations, rencontres avec les acteurs locaux, ...). Ces interventions, quelles qu'elles soient, ont pour visée l'amélioration de la santé mentale de l'utilisateur.

- **Temporalité et hospitalité** : le temps représente une donnée importante de la vie psychique. Les SSM doivent donner le temps nécessaire au soin psychique, soit par une intensité soutenue de prise en charge à un moment donné, soit par un soin non-limité dans la durée. Le SSM peut dès lors constituer à la fois un lieu d'accueil ponctuel et un lieu d'accompagnement de longue durée.

- **La formation continue** : elle est soutenue au sein de chaque SSM. Supervision, formation à de nouveaux outils cliniques, confrontation des savoirs aux données nouvelles de la recherche, etc., invitent chacun des membres de l'équipe à maintenir une pratique professionnelle rigoureuse.

- **Le projet de service de santé mentale** : les SSM déploient leurs missions au travers d'un plan d'action, inclus dans le projet de service de santé mentale (PSSM). Celui-ci décrit le contexte, l'organisation et les projets du service. Il intègre un processus d'évaluation des activités.
